

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/09/2021033112/justel>

Dossier numéro : 2021-09-09/04

Titre

9 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 18 juin 2021 portant délégation de compétence et de signature au sein du Service public fédéral de programmation Politique scientifique et des établissements scientifiques fédéraux relevant du Ministre qui a la Politique scientifique dans ses attributions

Source : POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Publication : Moniteur belge du 20-09-2021 page : 98625

Entrée en vigueur : 01-09-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 24 de l'arrêté ministériel du 18 juin 2021 portant délégation de compétence et de signature au sein du Service public fédéral de programmation Politique scientifique et des établissements scientifiques fédéraux relevant du Ministre qui a la Politique scientifique dans ses attributions, les mots "1er septembre 2021" sont remplacés par les mots "15 octobre 2021".

[Art.](#) 2. Le présent arrêté produit ses effets le 1er septembre 2021.